

Le contrôle fiscal est-il trop sacralisé ?

Peut-on estimer, comme le laissent entendre certaines «rumeurs», que le contrôle fiscal ne doit plus être autant sacralisé ?

Depuis quelques années cette mission évolue, nous le percevons bien, vers la logique d'administration de service, dans laquelle l'usager et non plus le contribuable prend une place primordiale.

Certes, nombre de détracteurs des méthodes de la DGI y trouvent un frein à la libre entreprise, à la juste concurrence et y voient le défaut d'une administration peut être trop procédurière qui rendrait notre territoire moins attractif pour les investisseurs. Pourtant, ce sont les mêmes qui plaident pour un marché libre et non faussé qui voient dans le contrôle fiscal un instrument à leur service pour lutter contre la concurrence déloyale à leur service !

La mission de contrôle n'a pas que cette facette, elle est aussi la juste contrepartie du système déclaratif et elle doit tendre à assurer l'égalité des contribuables devant la loi afin que le Budget soit correctement alimenté.

Le Conseil des Prélèvements Obligatoires n'affirme-t-il pas que la fraude n'est pas quelque chose de bénin, qu'elle constitue autant de coups de canif dans le contrat social, au risque, en cas d'expansion, de le mettre sérieusement en danger ?...

L'évaluation par le Conseil de la fraude fiscale et sociale sur une fourchette basse de 20 à 40 milliards d'€ ne fait que conforter l'analyse du SNUI à ce sujet. Cette prise de conscience et son inscription dans le débat public sera-t-elle cependant le moteur d'une volonté politique nouvelle pour augmenter le potentiel de contrôle ? On peut en douter.

De toute manière, la sphère d'intervention souhaitable dépasse le strict cadre national du fait d'une internationalisation accrue des échanges. La légitimité du contrôle doit être réaffirmée à tous les niveaux dans l'Union Européenne et l'harmonisation fiscale devient de plus en plus nécessaire pour limiter les stratégies de dumping fiscal.

Derrière cet enjeu, il ne faut enfin pas l'oublier se trouvent les agents, une communauté de femmes et d'hommes qui oeuvrent au quotidien pour satisfaire au mieux les impératifs budgétaires et la justice fiscale.

Dans ces conditions, alors oui, le contrôle fiscal doit être sacralisé, parce qu'il est le prolongement de la mission d'assiette, qu'il contribue à maintenir le contrat social et il est légitime de lui allouer des moyens à hauteur des enjeux.

L'administration ne fera pas l'économie d'une réflexion sur la mission de contrôle, mais si elle fait le pari d'un contrôle à deux vitesses en communiquant sur ses actions les plus répressives et en laissant de côté une part importante du «risque» dans le seul but de réaliser des gains de productivité, alors elle ne fera que renforcer l'injustice fiscale.



L'actualité du contrôle fiscal :
<http://www.snui.fr>
« vie de l'agent Contrôle fiscal »

SOMMAIRE

- E-verif
- Certification des brigades
- Business every where
- Audit BCR
- Pouvoir d'achat

e-verif ou formatage du contrôle fiscal et superflicage ?

La Dircofi Est a lancé une expérimentation, il y a quelque temps, baptisée «e-vérif». Initialement conçue, selon les déclarations du directeur, comme un outil d'aide informatique dont l'objectif serait de dérouler les travaux du CFE, de la préparation du dossier à sa conclusion, en utilisant les sources dématérialisées, cette application a rapidement soulevé la contestation dans les rangs des agents.

La charge de travail supplémentaire (7 fiches sont à remplir obligatoirement alors que le rapport de vérification demeure de rigueur), la lourdeur des cheminements, le flicage et la suspicion envers le travail réalisé (par les équipes de vérification), voilà autant de points négatifs soulevés par les agents qui par ailleurs sont déjà contraints par les applications actuellement existantes à dérouler l'ensemble des fils de la vérification.

L'intervention des représentants des personnels, les pétitions des agents, le boycott et le suivi national du dossier par le SNUI auprès du sous-directeur du contrôle fiscal, ont pour un temps, fait reculer le directeur de la DIRCOFI Est qui a déclaré que cette application serait d'utilisation facultative. Or, s'appuyant largement sur la pression et des menaces de sanction (notation notamment), le même Directeur entend indirectement revenir sur ses premières déclarations. La méthode est largement contestable et prouve combien il est fait peu de cas du dialogue

social à la DGI !

Au-delà, cet outil comporte une dimension indéniable de formatage du contrôle et cela nous conduit à la question de la certification du contrôle évoquée ci-après en bas de page.

Les raisons de la mise en place de cet outil ont également été avancées comme répondant à la nécessité qui incombait aux vérificateurs de justifier de leur activité. Dans ce sens, l'assistant e-vérif apporterait une plus grande sécurité dans la réalisation des dossiers et il permettrait un suivi d'activité indispensable compte tenu des pouvoirs exorbitants dont disposent les agents dans le cadre de leurs fonctions. Sous cet argument se cache la remise en cause globale du travail et de la maîtrise de leur dossier par les agents du contrôle et dans ces conditions les agents vont passer plus de temps à se justifier qu'à «faire».

Ce dossier est emblématique du malaise du contrôle fiscal. Il est grand temps, comme le SNUI le revendique, d'avoir avec l'administration une véritable réflexion sur le sujet.

Pour l'heure, le SNUI exige que l'outil e-verif reste d'utilisation facultative ; que les menaces sur la notation et sur le manque de professionnalisme soient levées. Il invite l'ensemble des acteurs du contrôle fiscal à soutenir les agents de la Dircofi Est.

La certification des brigades de vérification, c'est parti ! mais qu'est-ce que cela cache ?

L'expérimentation de la certification pour les brigades de vérifications fait partie intégrante du contrat de performance 2006-2008. Peut-on pour autant réellement considérer que cette certification sera un des moyens de s'attaquer à la fraude sans donner réellement aux services les moyens d'exécuter correctement leur mission ?...

La question est posée, mais l'administration semble nettement pencher vers la théorie qui consiste à améliorer le civisme fiscal et donc tendre à réduire la fraude en améliorant les relations avec les contribuables...

La Direction générale vient donc d'annoncer qu'une expérimentation allait être lancée dans les prochains mois et qu'elle concernerait 6 brigades, probablement aux différents échelons territoriaux. On sait que le processus de certification est onéreux pour l'administration, mais on ne sait pas pour l'instant quel organisme sera chargé de délivrer les précieux brevets. Le dossier aurait incontestablement

plus de piment si l'entreprise retenue était la SGS (Société Générale de surveillance) dont le siège social est en Suisse !

Ce processus qui n'est pas nouveau pour les services (particulièrement ceux chargés de l'assiette), est porteur de contraintes quotidiennes, objet d'un lourd suivi statistique et d'un flicage organisé.

Quelles seront les contraintes des brigades dans ce processus ? L'intégralité des 15 engagements du référentiel «qualifinances» sera-t-elle appliquée ? L'administration se dirige-t-elle, plutôt, vers une certification qui rassemblerait les préconisations de la Charte du contribuable ? Si tel était le cas, en sus de la pression imposée par les indicateurs, l'administration trouverait ainsi avec la nouvelle procédure le moyen de rendre cette fameuse «charte» opposable pour peut être, à terme, fragiliser les procédures. La voie de la normalisation du contrôle que les agents avaient rejeté lors de la mise en place d'Alpage est-elle réouverte ? L'administration devra se dévoiler !

Au-delà, ce processus va bien sûr générer une pression, une charge de travail supplémentaires. La suppression des postes de secrétaires dans les brigades, la mise en «pool» des cadres B dans certaines directions, la prégnance des indicateurs et des résultats vont rendre cette expérimentation probablement «explosive». **Une fois de plus l'administration exige plus des agents, restreint les moyens d'exécution des missions et se refuse à toute reconnaissance !. Ce sujet-là sera-t-il le catalyseur qui mettra à jour le malaise dans la sphère du contrôle ?...**
Pour le SNUI, trop c'est trop !

«Business every were» : ou l'art de travailler «anywhere» !

Le télétravail est arrivé dans la sphère DGI des expérimentations (et une de plus !). L'administration a précisé que certains services du contentieux seraient concernés, mais on sait déjà que certaines directions ont tenté une expérience en la matière.

A la Dircofi Ile de France Ouest, sur la base du volontariat, les vérificateurs ont la possibilité d'obtenir à leur domicile une connexion «sécurisée» avec les applications du portail métier. On incite donc des agents à utiliser leurs locaux personnels pour les besoins de l'administration.

On se souviendra au passage des volontés réitérées et récentes de nombreuses directions de faire travailler au bureau les agents qu'elles considéraient comme exerçant une profession libérale !

Changement d'époque. Est-ce qu'avec son revirement l'administration recherche pour ses agents un bon moyen de mieux concilier vie professionnelle et

vie familiale ou tout simplement envisage-t-elle de faire, à terme, des économies de mètres carrés de bureaux en reportant la charge sur le budget personnel des agents ?...

C'est un des aspects de la question qui méritera d'être traité tout comme le lien au travail, la sociabilisation des agents qui risquent d'être encore plus coupés des services et l'organisation du temps de travail.

Pour le SNUI, les pistes multiformes du travail à distance (CSP à distance, accès intranet DGI au domicile, etc) ne doivent pas être ouvertes pour briser plus encore les repères des usagers et des agents par des opérations ponctuelles de délestage, ni pour casser le lien social dans le cadre professionnel. En tous cas le SNUI refuse que l'administration transforme ses agents en «sans bureaux fixes» en singeant les dérives du privé !

LA RECHERCHE EN DANGER....

Début 2007, la Délégation Interrégionale Ouest a diffusé un audit sur l'activité des BCR de l'interrégion.

On pressentait depuis quelque temps, de la part de l'administration centrale, la volonté de «faire le ménage» dans la mission recherche, le côté «terrain» et l'esprit d'initiative des agents semblant poser problème !

Cet audit soulève de réelles interrogations sur l'avenir de la mission de recherche du renseignement.

Même si l'indicateur CF2R qui mesure le taux de répressif fait l'objet de critiques, puisqu'il oriente à lui seul l'activité des BCR au détriment d'autres tâches pour parvenir à une véritable couverture des secteurs de fraude, la question du devenir de ces services est posée.

On voit poindre un recentrage de l'activité BCR sur des dossiers «haut de gamme» à rentabilité immédiate, mettant en avant le principe d'une recherche «appliquée» au détriment d'une recherche «fondamentale». En faisant primer le rentable, les dossiers exemplaires et l'apparence, l'administration risque de mettre de côté le travail de qualité à long terme et la justice fiscale.

Une fois de plus, cette volonté de normalisation des tâches dans un secteur qui avant tout réclame de l'initiative se retrouve dans le souhait de renforcer l'encadrement et le suivi tatillon de l'activité des agents !

Le volet des moyens humains n'est pas véritablement abordé et une des solutions préconisées qui serait la redistribution de certaines tâches aux pôles ICE (contrôle, de recoupements et d'enrichissement du renseignement) ne ferait que renforcer l'illisibilité accrue sur le qui fait quoi, une dispersion des acteurs dans un domaine sensible et un tarissement des sources de renseignement des BCR. Bref, chronique d'une mort annoncée pour ces services ?...

Pour le SNUI, la recherche de terrain doit être valorisée, dotée de réelles marges d'initiative, de moyens et d'une formation professionnelle adaptés.

Des revendications sur le pouvoir d'achat

Remettre de l'humain dans notre administration et agir pour une réelle prise en compte des conditions de vie au travail dans une dimension globale, tels ont été les axes principaux du 26^e congrès du SNUI à Villefranche-sur-Saône. La question du pouvoir d'achat dans sa dimension carrière, régimes indemnitaires, remboursements de frais, retraites a fait aussi l'objet de riches débats. Nous vous reproduisons quelques unes des revendications du SNUI votées en Congrès.

- ⇒ L'espace indiciaire de l'IVS pour tous les inspecteurs.
- ⇒ Une véritable revalorisation pérenne des régimes indemnitaires des agents de la DGI et la réouverture du dossier de l'harmonisation pour tous les agents.
- ⇒ Pour les frais de déplacement, le bénéfice du taux des «grands voyageurs» doit être appliqué pour tous les agents (soit 60€ pour l'ensemble du territoire et 75€ dans les agglomérations d'au moins 200 000 habitants). Les indemnités journalières doivent être indexées sur le coût de la vie et l'abattement des taux de nuitées pour long séjour doit être supprimé.
- ⇒ Bénéfice d'une avance de 7 500€ à taux zéro, renouvelable tous les 5 ans, et prise en charge du surcoût d'assurance pour les agents mettant leur véhicule personnel à la disposition de l'administration.
- ⇒ Remboursement des frais kilométriques selon le barème fiscal, ainsi que de tous les frais de péage et de stationnement.
- ⇒ Revalorisation à 10 € de la valeur faciale du ticket restaurant.

RAS-LE-BOL CHEZ LES ACTEURS DU CONTRÔLE

Le nouveau ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique a annoncé la suppression de 30 000 à 40 000 postes de fonctionnaires pour 2008. Ces suppressions d'emplois vont se rajouter aux 15 000 prévues au budget 2007 et aux dizaines de milliers effectuées ces dernières années.

L'exemplarité de la DGI a toujours été mise en avant en matière de suppressions d'emplois. Cette annonce conforte la vision ultra libérale, purement comptable, des missions de service public.

Face à un montant de fraude fiscale que le SNUI estime à 45 milliards d'€ la localisation des suppressions d'emplois donnera rapidement la tonalité en matière de lutte contre la fraude fiscale.

L'OCDE, et la Commission Européenne se sont emparés de la question de la fraude compte tenu de l'ampleur que prend ce phénomène dans des économies de plus en plus ouvertes. Comme nous l'avons souligné, dans chaque pays, les bases du contrat social sont remises en cause par la banalisation de la criminalité financière et la trop grande impunité de ceux qui ne respectent pas les règles.

Pour les agents aussi, le malaise est palpable, même s'il ne prend pas toujours corps dans un mouvement large de protestation.

Le SNUI a rencontré les agents sur le terrain, à Toulouse, à Grenoble, à Nice, il a régulièrement réuni ses militants de la sphère du contrôle et de la recherche, tous expriment les mêmes inquiétudes :

- Constat d'impuissance face aux développements de nouveaux schémas de fraude toujours plus sophistiqués.
- Manque de moyens législatifs permettant une plus grande réactivité des services.
- Manque de soutien technique et de structures d'expertise.
- Nécessité d'avoir une formation professionnelle réactive, performante et constante.
- Manque de reconnaissance et de considération.

Les griefs concernent également la suspicion croissante de la hiérarchie, la perte de maîtrise des dossiers et la pression croissante sur les objectifs dans un contexte de restriction des moyens. Bref, on passe plus de temps à se justifier qu'à faire et pendant ce temps les fraudeurs courent !

Il faut arrêter le tout indicateur, le tout apparence qui ne servent qu'à faire croire que tout va bien dans le meilleur des mondes. Pour le SNUI, il faut se donner les moyens humains, législatifs et techniques de répondre à cet enjeu.

BULLETIN D'ADHÉSION

SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS - Section : _____

NOM (marital) _____ Prénom _____

NOM (patronymique) _____

GRADE : _____ ECHELON : _____

N° DGI : _____

ADRESSE ADMINISTRATIVE : _____ Signature : _____

Coupon à retourner à votre correspondant d'immeuble ou à envoyer au trésorier de section.